

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRESIVAUDAN
Conseil de développement

AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
SUR LE PROJET DE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DU GRESIVAUDAN

Version validée le 18-10-04

Introduction

Nous, membres du Conseil de développement souhaitons faire part au Syndicat mixte de notre satisfaction d'avoir été associés aux travaux des commissions. La charte de développement durable et le projet de programme d'actions en résultent. Menés collectivement depuis janvier 2003 par des représentants des Collectivités locales et du Conseil de développement, à l'échelle du territoire du Pays du Grésivaudan, ils sont d'une grande richesse.

Tout au long de cette démarche, le Conseil de développement a contribué à donner la priorité :

- aux actions à caractère collectif et transversal qui doivent être à l'échelle de l'ensemble des 49 communes et/ou portées en concertation par plusieurs communes ou EPCI et/ou transversales à plusieurs commissions,
- aux outils d'anticipation et de veille tels que les actions de maîtrise du foncier ou l'observatoire des mutations économiques, sur lequel le conseil de développement restera attentif pour qu'il atteigne véritablement son objectif d'anticiper les problèmes liés à l'emploi dans le Grésivaudan,
- à toute action favorisant la mise en commun de moyens et la mise en réseau des acteurs notamment au niveau des actions liées à la culture, à l'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse, et au sport.
- aux moyens permettant de valoriser les ressources locales : agriculture, artisanat, PMI-PME, commerce de proximité, bois, tourisme vert,.....

Mais certaines de ces priorités ne sont encore suffisamment voire pas du tout prises en compte. Nous estimons ne pas avoir été suffisamment entendus sur trois points qui sont pour nous fondamentaux.

I – L'avis global sur le contrat de développement

1 – Manque d'une vision globale à long terme sur le devenir du Pays à travers un projet politique global et cohérent de territoire, réellement fondé sur les enjeux de développement durable (Agenda 21)

Le contrat d'une durée limitée à 5 ans ne suffira pas à poser les bases d'une réflexion à long terme, **qui est urgente** au vu des effets du développement « intensif » actuel négatifs à la fois pour le territoire et sur un plan plus général.

En conséquence de quoi, nous formulons le souhait d'engager un Agenda 21 global à l'échelle du Grésivaudan conformément aux engagements pris dans la charte de développement durable du Pays. Nous rappelons à ce sujet l'engagement des collectivités locales et territoriales françaises à la Conférence de Johannesburg en 2002 (voir annexe 1)

La nécessité d'une **économie de l'espace**, n'est pas clairement mise en avant dans l'objectif de « maîtrise foncière » (action 1). Il n'est pas réaliste, comme cela est dit, d'envisager de poursuivre à la fois le « *développement de l'habitat, l'agriculture, les espaces naturels et forestiers et l'économie* » dans un espace limité !

Le Conseil de développement a une forte inquiétude motivée par la consommation galopante des derniers espaces urbanisables recensés dans le schéma directeur de l'agglomération grenobloise, tant à des fins économiques que d'urbanisation. Cette consommation doit nous faire réfléchir de façon urgente sur la préservation des espaces naturels et agricoles et sur la limitation de l'étalement urbain

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRESIVAUDAN

Conseil de développement

conformément à l'un des principes forts du projet d'aménagement à 15 ans du schéma directeur. Le Pays devra engager résolument la réalisation des projets urbains vers des formes de densification appropriée.

Cela d'autant plus que le Grésivaudan présente le plus fort taux de croissance démographique et économique de la région urbaine grenobloise.

Il nous manque un élément essentiel de diagnostic précis sur l'état actuel de la consommation de l'espace par rapport aux objectifs du schéma directeur

Cette réflexion doit bien évidemment inclure tous les sujets concernant **la maîtrise du développement** sur des sujets d'importance tels que l'implantation de grandes surfaces commerciales comme « Grand-Frais » et le projet « Grande Ile », les enjeux liés à la ressource en eau, à la distribution énergétique, à la desserte routière (en lien avec l'organisation des transports en commun), aux projets routiers internes aux territoires voisins et limitrophes avec le Pays du Grésivaudan tel que le SMTC (tunnel sous la Bastille) ou la Savoie et d'une manière générale sur tout sujet relevant d'une maîtrise du développement.

La proposition « d'une charte paysagère dans le cadre d'un agenda 21 » est une avancée intéressante. Mais l'Agenda 21 est une démarche globale concernant toutes les activités humaines dont la charte paysagère n'est qu'un élément.

L'action visant la « promotion de modes de consommation et de production durables » est aussi une avancée notable, mais nous soulignons la nécessité de la compléter par deux objectifs :

- consommation plus économe évitant les produits dangereux pour la santé et l'environnement y compris pour les collectivités locales (par l'intermédiaire des marchés publics), et pour les acteurs économiques,
- recours à des techniques de production respectueuses de l'environnement (en lien avec les actions concernant l'économie, l'agriculture, le tourisme, la culture,..).

Les délégués du Conseil de développement soutiennent la volonté des élus d'avancer dans la structuration du Pays (Action n°37). Le développement durable devra dans cette perspective être considéré comme l'outil de mise en cohérence des intercommunalités.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRESIVAUDAN
Conseil de développement

2 – La participation citoyenne

Les **moyens attribués au Conseil de développement** (un mi-temps d'animatrice) assurent le fonctionnement minimal du Conseil de Développement mais celui-ci estime qu'ils ne suffiront pas, contrairement à l'objectif annoncé à « *assurer pleinement les missions* » définies par la Charte :

- « *contribuer à la mise en réseau et à accompagner les acteurs associatifs et socio-économiques du territoire autour des projets de Pays,*
- *contribuer aux échanges avec la population et promouvoir la participation citoyenne* ».

Ces moyens limités et le refus d'insertion dans le programme d'une action visant à favoriser la citoyenneté (« Point Information Grésivaudan - Maisons des citoyens » - voir annexe 2) ne traduisent pas une réelle volonté politique de promouvoir l'information et la participation des populations. Nous regrettons l'absence de débat sur ce projet.

3 – La solidarité, la prévention de l'exclusion

Les jeunes et l'exclusion restent toutefois les parents pauvres de ce contrat. Ce que nous ne pouvons que déplorer. Nous pensons que le manque de diagnostic précis sur la pauvreté et l'exclusion, estimées en croissance selon certains acteurs sociaux, a conduit à sous-estimer l'importance de ces problèmes.

- **les jeunes** : nous regrettons l'absence d'une volonté politique forte en faveur de la prévention de l'exclusion et de l'éducation à la citoyenneté. Nous ne comprenons pas que même les actions de portage politique sans financement n'aient pas été retenues (prévention de l'échec scolaire, santé psychologique).
- **la prise en compte des personnes handicapées** doit être améliorée, pas uniquement sous l'angle de l'hébergement touristique mais également sous l'angle du logement (cf action n°06).
- **la coopération décentralisée** : nous ne pouvons que regretter l'absence de toute action dans ce domaine, où un territoire bien pourvu et globalement riche comme le Grésivaudan, aurait pu faire preuve d'exemplarité, (cf déclaration de Johannesburg en annexe)...

II – L'avis détaillé du conseil de développement sur les actions

AXE 1 – RENFORCER LES EQUILIBRES DU TERRITOIRE

Objectif 1 – Gérer l'espace et les ressources de manière économe

Action 2 – Requalification des friches industrielles

Au-delà de l'étude de faisabilité technique devant s'assurer du « niveau de salubrité et de sécurité » du site, le Conseil de développement attire l'attention des élus sur la nécessité de s'assurer de la réhabilitation totale des sols éventuellement pollués afin d'appliquer le principe de précaution et risque zéro pour les futurs occupants.

Action 5 – Promotion des modes de production et de consommation durables

Nous réitérons notre souhait que ce travail se réalise sur l'ensemble des activités et du développement du Grésivaudan. Nous proposons que cette action soit complétée par deux objectifs (voir p.2)

Sous-objectif 1 – Initier et construire une politique de l'habitat volontariste

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRESIVAUDAN
Conseil de développement

Action 06 et 07– Soutien au développement d’une offre de logements pour tous et animation de la politique locale de l’habitat et du foncier

Les actions 06 et 07 présentent une cohérence et sont positives au regard des enjeux de développement du Pays.

Le Conseil de développement restera vigilant dans la mise en œuvre des actions à l’accès pour les **personnes défavorisées et handicapées**, la mixité sociale et la création de logements sociaux. Il propose que l’amélioration de l’offre en logements sociaux soit menée en lien avec les associations concernées et traite le problème des personnes travaillant au CAT de Lumbin n’ayant pas de logement sur place.

De même, le Conseil de développement restera vigilant à l’utilisation raisonnable des espaces utilisés à ces fins (dans le sens d’une **densification et d’une économie d’espace**) avec un engagement rapide du Pays pour qu’il se dote d’un Etablissement Public Foncier Local (EPFL).

Pour que cette politique du logement s’inscrive pleinement dans une démarche de **développement durable**, le Conseil de développement propose que les programmes de logement intègrent les critères suivants :

- mise en place des projets de réalisation de bâtiments collectifs avec un intérêt esthétique,
- utilisation de matériaux écologiques,
- utilisation des énergies renouvelables,
- attention particulière donnée à la maîtrise des eaux pluviales et usées avec la recherche de matériaux perméables,
- prise en compte du souci d’isolation thermique d’hiver et d’été.

(voir normes HQE).

Ce qui renvoie à la nécessité d’introduire dans les marchés publics des clauses spécifiques relatives au développement durable.

Sous objectif 2 – Aller vers une politique globale des déplacements

Action 8 – Soutien à l’organisation d’une réflexion générale sur les transports

Au regard du développement durable, l’action structurante et prioritaire est l’organisation d’une réflexion générale sur les transports (AOTU) d’où découlent les autres fiches actions. Un schéma de réseau avec ses pôles d’échanges ou de correspondances donnera une unité au Pays. Le Conseil de développement sera attentif à la prise en compte des difficultés de déplacements en zone de montagne dans une perspective de solidarité territoriale.

Le Conseil de développement demande à ce que soit intégré dans la réflexion le portage politique en faveur de l’électrification de la ligne ferroviaire Gières – Montmélian.

Sous objectif 3 – Trouver l’équilibre territorial

Action 12-15-16

Les actions en faveur de l’organisation des services, de la création de « Maisons de services publics », de multiservices et de points d’accueil relais dans les petites communes répondent aux objectifs social et économique du développement durable. Du point de vue environnemental, une démarche sur la qualité environnementale et celle du bâti est à intégrer. La mise en place doit se faire en concertation avec la population afin de répondre au mieux à ses réels besoins, notamment pour les actions 15 et 16.

Action 14 – Revitalisation et redynamisation des centres des bourgs et des villages

L’action de revitalisation et de redynamisation des centres des bourgs pourrait atteindre des objectifs de développement durable si, effectivement, ses objectifs ne portent pas que sur l’amélioration de l’esthétique, la sécurité des déplacements dans les bourgs ou la

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRESIVAUDAN

Conseil de développement

mise en souterrain des réseaux divers et si dans sa mise en œuvre, la prise en compte du développement durable ne se limite pas aux choix des matériaux mais intègre les points suivants :

- la mise en place d'un groupe de travail transversal qui opte au maximum pour des aménagements concertés avec les usagers et des matériaux respectueux de l'environnement,
- une meilleure maîtrise des eaux pluviales et des eaux usées avec l'utilisation de matériaux perméables afin de mettre fin à l'imperméabilisation des sols,
- l'intégration dans les marchés publics relatifs aux aménagements de clauses intégrant les principes de développement durable.

Cependant au vu du budget disponible le Conseil de développement ne considère pas cette action comme prioritaire.

AXE 2 – FAVORISER LA COHESION SOCIALE

Objectif 2 – Diversifier l'activité économique pour diversifier l'emploi

Sous-objectif 5 – Renforcer la diversité économique pour diversifier l'emploi

Action 17 – Renforcement de l'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises

Le renforcement de l'accompagnement de la création et de la reprise d'activités peut être considéré comme positive au regard du développement durable du point de vue social (la moitié des activités sont créées par des demandeurs d'emploi, contribution de ces activités commerciales ou artisanales à la vie des villages), économique (création de petites et moyennes entreprises contribuant à la diversification et au maintien du tissu économique), environnemental (peu d'impact et de nuisances).

Le Conseil de développement souhaite qu'une sensibilisation des créateurs d'activité aux enjeux du développement durable soit mise en place dans la perspective que les entreprises puissent répondre dans leurs réalisations aux critères de développement durable.

Action 19 – Coordination et développement des zones d'activités

Le Conseil de développement a bien pris acte de la volonté de coordination des zones d'activité à l'échelle du Grésivaudan conformément aux objectifs de solidarité et d'équilibre du territoire. Il restera vigilant sur l'engagement de démarches de management environnemental et Haute Qualité Environnementale (HQE) et sur la mise en place à terme d'une répartition équitable des ressources financières de ces zones d'activités. Une taxe professionnelle unique au sein de toutes les communautés de communes permettrait au moins dans un premier temps la non mise en concurrence des différentes zones.

Sous-objectif 6 – Conforter l'économie agricole

Action 22 – Développement de filières agricoles courtes

Le Conseil de développement encouragera une agriculture de qualité ainsi que la mise en œuvre de circuits courts de distribution. De même, il demande le soutien du Pays du Grésivaudan à l'organisation de réseaux de vente des producteurs locaux soit mentionné dans cette action.

Sous-objectif 7 – Soutenir l'activité sylvicole

Action 26 – Amélioration de l'accès à la ressource en bois

Le Conseil de développement attire l'attention sur le fait que le traitement de la forêt alluviale, dans le cadre de l'amélioration de la desserte, est différent que dans les massifs forestiers de montagne. La création de voiries dans cette zone alluviale extrêmement sensible est à envisager avec les plus grandes précautions (notamment pas de création de dessertes asphaltées nouvelles).

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRESIVAUDAN
Conseil de développement

Sous-objectif 8 – Renforcer l'économie touristique en jouant aussi la carte de la proximité

En terme de tourisme, la prise en compte de l'environnement doit s'étendre à la fois aux activités récréatives mais également aux comportements des touristes vis-à-vis des espaces naturels et des espaces agricoles cultivés. Ce tourisme doit s'accompagner d'une pédagogie à destination des touristes notamment par le biais des offices de tourisme et des syndicats d'initiative.

Le Conseil de développement maintient ses propositions quant à la prise en compte de l'aspect environnemental au niveau même des activités développées (matériaux de construction, consommation d'espace,...) et les besoins de la population locale.

Il prend acte que les besoins en logement des saisonniers seront étudiés dans le cadre de l'action 13 sur l'animation de la politique du logement.

Objectif 5 – Faire vivre le lien social

Action 31 – Développement de la lecture publique

L'action prioritaire pour le Conseil de développement n'est pas la création de nouvelles bibliothèques mais la mise en réseau et la mutualisation de l'existant. Dans cette optique, un effort financier significatif doit permettre de faire vivre le réseau des bibliothèques et d'informer le public sur toutes les manifestations lecture notamment par le soutien au journal le « Millefeuilles » (minimum 1/3 de l'enveloppe contre aujourd'hui 16 %).

Il pourrait être intégrée également une action en faveur de l'acquisition de fonds documentaires spécifiques mis à la disposition du public et des écoles sur le développement durable et la citoyenneté, entre autre des mallettes pédagogiques.

Les actions lecture publique et lieux de diffusion de la lecture et de l'écriture doivent commencer par un diagnostic précis de l'existant : quels lieux, quels horaires d'ouverture, quelle fréquentation.

Action 33 – Soutien à la mise en œuvre d'une politique des activités physiques et sportives à l'échelle du Pays

La priorité de cette action est la mise en réseau et la mutualisation. La formation des animateurs devra prendre en compte l'éducation à la santé de l'enfant et l'éducation à la citoyenneté.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRESIVAUDAN
Conseil de développement

Action 34 – Consolidation des sites patrimoniaux publics phares

L'action prioritaire au regard du développement durable est pour nous l'état des lieux, la restauration et la conservation du patrimoine, avec :

- une généralisation de la démarche d'état des lieux à l'ensemble du territoire de manière à ce qu'il y ait une approche identique sur la préservation du patrimoine dans toutes les communes,
- la réalisation d'états des lieux sur le petit patrimoine vernaculaire,
- un lien à établir avec la charte paysagère et architecturale qui peut trouver dans cette meilleure connaissance et valorisation du patrimoine un objectif en soi.

Objectif 6 – Accompagner les âges de la vie

Action 35 - Soutien à la création d'un Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC)

L'action proposée est positive car elle répond à l'objectif de solidarité intergénérationnelle. Sur l'aspect environnemental, un travail en faveur du type de bâtiment à construire respectueux de l'environnement (matériaux, approvisionnement en énergie,...) est à prévoir. Dans ce cadre, le Conseil de développement souhaite que soient étudiées des formes d'hébergement et de services innovantes permettant de préserver le plus longtemps possible l'autonomie et l'intégrité de la personne tout en lui proposant un minimum de services (type restaurations collective, ...).

Action 36 – Mission jeunes

Si le partenariat proposé entre la Mission Locale et les élus (Action n°36) est une bonne chose, elle ne peut satisfaire à la demande de mise en réseau proposée dans la Charte du territoire et formulée unanimement par les acteurs réunis sur cette thématique (cf : groupe de travail sur les jeunes). Dans ce cadre, la coordination avec l'Education Nationale et le ministère de l'agriculture (Lycée horticole de Saint Ismier) est absolument essentielle.

Nous maintenons notre demande de prise en compte de l'action initiale élaborée collectivement par les acteurs concernés, à savoir, « accompagnement de l'enfance et de la jeunesse à leur insertion dans la société » (voir annexe 3).

Au minimum, le Conseil de développement propose que soit clairement inscrit l'association et la mise en synergie de l'ensemble des acteurs travaillant sur les jeunes.

Si globalement l'avis du Conseil de développement reste réservé, il n'en reste pas moins que nous souhaitons continuer avec les élus le travail sur le projet du territoire, le suivi et à l'évaluation des actions qui en découleront.

Pour une vallée qui ne soit pas seulement porteuse d'innovations technologiques mais aussi d'innovations sociales et d'avancées écologiques....

ANNEXE 1

**DECLARATION DES COLLECTIVITES LOCALES ET
TEERITORIALES FRANCAISES AU SOMMET MONDIAL DU
DEVELOPPEMENT DURABLE - JOHANNESBURG AOUT 2002**

Préambule

Le Sommet de la Terre de Rio en 1992 a contribué à l'émergence d'une nouvelle approche du développement qui pose comme principes de:

- « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (rapport Brundtland, 1987);
- concilier une nécessaire justice sociale, des échanges économiques équitables et une protection accrue de l'environnement.

Dix ans après, les autorités locales françaises constatent que les engagements internationaux, pris par les Etats, d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable, n'ont pas ou peu été suivis, tant au niveau international que national

Observant que leur engagement dans la mise en œuvre de politiques de développement durable a été manifestement insuffisant, elles notent cependant que les principes qui fondent le développement durable émergent de plus en plus dans les politiques territoriales en France, avec une implication croissante des autorités locales en faveur des Agendas 21 locaux ou d'autres démarches similaires,

Le chapitre 28 du Programme Agenda 21 a consacré le rôle des collectivités territoriales qui, en raison de leurs pouvoirs et compétences, de leurs moyens et de leur proximité, sont des acteurs essentiels en vue d'atteindre les objectifs fixés par le développement durable.

Les villes et les territoires ruraux sont en effet directement touchés par un développement non durable, et ont à gérer, au plan social comme au plan économique, les conséquences de la mondialisation des activités : problèmes aigus de nuisances (pollution de l'air, déchets, assainissement, bruit, risques industriels, etc.), chômage et exclusion, conduisant à des ségrégations sociales, avec le constat que, souvent les zones les plus en difficulté subissent les plus graves problèmes d'environnement.,

Cet étude confère aux élus locaux des responsabilités accrues comme l'ont souligné les Déclarations des maires de France lors des sommets Habitats II et Habitat II + 5. Le niveau local apparaît comme le plus pertinent pour conduire des politiques concrètes de développement durable et apporter ainsi une contribution déterminante à la maîtrise collective du développement.

En ce sens, les autorités locales françaises considèrent que l'émergence de nouveaux territoires, que sont les Agglomérations et les Pays, est à même de favoriser un développement plus cohérent des territoires au travers de politiques de planification, d'urbanisme, de déplacements, d'habitat et d'environnement mieux articulées entre elles et en meilleure adéquation avec les besoins quotidiens de citoyens au sein de leur bassin de vie.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRESIVAUDAN
Conseil de développement

Elles soulignent que la promotion, d'une politique de décentralisation au plus près des citoyens est une condition préalable à la mise en œuvre d'un développement durable et harmonieux des territoires urbains et ruraux

Adhérant pleinement au processus engagé à Rio, elles rappellent que les stratégies de développement ne trouveront leur efficacité que si elles associent l'ensemble des acteurs publics et privés dans des actions., concertées et coordonnées : Institutions internationales et européennes, Etats, collectivités territoriales, entreprises, syndicats, associations, etc..., Si l'échelon local est essentiel, la responsabilité des Etat l'est tout autant en matière de régulation de la mondialisation et de maintien des biens publics mondiaux hors de la sphère marchande.

C'est pourquoi, les autorités locales françaises se félicitent de l'organisation par les Nations Unies du sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, dont les objectifs sont notamment de réaffirmer l'engagement des gouvernements à suivre les principes du développement durable et de faire des propositions concrètes de relance du processus..

Nous, représentants des autorités locales françaises et leurs associations, au service des populations des communautés urbaines et rurales, petites, moyennes et grandes villes, départements et régions entendant apporter notre contribution à la position de la France dans le cadre de la préparation du sommet de la Terre pour un développement durable organisé par les Nations- Unies à Johannesburg

NOUS RÉAFFIRMONS :

1. les engagements pris à l'occasion de la première et de la deuxième Assemblée Mondiale des Villes et Autorités Locales (AMVAL I et II), tenues à Istanbul en 1996 et à Rio de Janeiro en 2001, et de la conférence des Nations Unies « Habitat II 1- 5» à New York en 2001
2. notre adhésion au plan Action 21 adopté lors du sommet de Rio et aux principes du développement durable que sont la solidarité entre les générations et entre les territoires, dans les rapports Nord/Sud et Est/ouest, la transversalité qui implique de prendre en compte simultanément les dimensions culturelles, environnementales, économiques et sociales, la participation de tous les acteurs de la société civile aux processus de décision, la responsabilité et la précaution vis à vis des générations futures, des populations défavorisées et son pendant, le principe pollueur-payeur;
3. notre conviction selon laquelle la décentralisation répond aux conditions d'un développement durable et à une aspiration des populations pour renforcer la démocratie et favoriser la participation des citoyens aux décisions publiques;
4. le rôle essentiel des autorités locales et leurs associations dans la conception et la mise en œuvre de politiques publiques en partenariat avec l'Etat pour articuler les priorités nationales et les dynamiques locales, dans une vision globale et cohérente;
- 5.. notre engagement dans la coopération décentralisée et la promotion des échanges et partenariats entre collectivités territoriales, vecteur de solidarité et d'innovation ;
6. notre volonté de situer les jumelages dans le cadre du développement durable et de renforcer leur contenu en faveur de l'aide aux populations du Sud et de l'Est.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRESIVAUDAN
Conseil de développement

NOUS NOUS ENGAGEONS :

EN MATIERE D'AGENDA 21, à accélérer la mise en œuvre des principes du développement durable par la promotion et la réalisation d'Agenda 21 ou d'autres démarches similaires;

7. en promouvant une gestion raisonnable des territoires et des ressources minérales, énergétiques, faunistiques et floristiques fondée sur l'économie, le recyclage, la valorisation dans la mise en œuvre des politiques dont nous avons la charge, et en incitant également, l'ensemble des acteurs (entreprises, producteurs, consommateurs, citoyens) à modifier leurs comportements par des actions de sensibilisation, d'éducation, de formation, et par des soutiens financiers adéquats;

8. en recherchant l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies locales et renouvelables par une mise en œuvre de cet objectif sur le patrimoine bâti dont nous assurons la gestion et/ou que nous finançons; par l'élaboration avec l'ensemble de nos partenaires des conditions nécessaires à cet objectif, notamment par des actions d'information, de promotion et d'aides aux entreprises et aux particuliers souhaitant installer des systèmes faisant appel aux énergies renouvelables;

9. en recourant prioritairement, pour les déplacements des personnes, aux transports collectifs et aux circulations douces, afin de réduire la part de l'automobile, et en favorisant les transports de marchandises par le rail, les voies maritimes et fluviales pour réduire les circulations de poids lourds, avec comme objectifs principaux la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que la protection de la santé, grâce notamment à des actions d'information et de sensibilisation et la promotion des modes de déplacement non polluant;

10. en orientant nos politiques vers un aménagement équilibré des territoires, fondé sur la maîtrise du développement des agglomérations et des pays, et sur la complémentarité entre les espaces ruraux et les espaces urbains;

11. en favorisant une politique d'aménagement des territoires permettant un accès de chacun aux activités essentielles (emplois, commerces, culture, loisirs, sports) et, par une politique de mixité sociale de l'habitat, un accès de tous à un logement décent;

12. en favorisant le développement, au côté du secteur marchand, d'une économie sociale et solidaire (régies de quartier, entreprises d'insertion, etc.)

13. en promouvant les achats publics éthiques, par l'inscription de critères sociaux et environnementaux dans l'attribution des marchés publics;

14. en développant la concertation, pour une citoyenneté active, directe, au plus proche des lieux de vie des habitants, se traduisant notamment par une participation des habitants à la conception, l'élaboration le suivi et l'évaluation des politiques publiques (budgets participatifs, conseils de quartier, agendas 21 locaux, etc.);

15. en recherchant l'amélioration continue de l'impact et l'efficacité de nos politiques en utilisant des outils d'évaluation de leur conception à leur mise en œuvre et en favorisant une large diffusion des résultats obtenus..

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRESIVAUDAN
Conseil de développement

NOUS NOUS ENGAGEONS:

EN MATIERE DE COOPERATION DECENTRALISEE, A:

16. promouvoir et renforcer la coopération décentralisée et les jumelages, c'est à dire les échanges et partenariats directs entre collectivités territoriales françaises et étrangères, notamment en faveur du développement durable, en privilégiant les coopérations axées sur la formation, le développement des services publics locaux, la lutte contre la pauvreté et les inégalités et sur la prévention et la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et en y engageant une part plus importante de nos budgets;

17. promouvoir et renforcer la coopération décentralisée en direction des collectivités locales des pays de l'Europe centrale et orientale, en vue de leur entrée prochaine dans l'union européenne, en privilégiant l'appui aux capacités de planification urbaine;

18. appuyer les associations nationales de pouvoirs locaux dans les pays du Sud et de l'Est pour la mise en œuvre de politiques de développement durable dans un cadre institutionnel décentralisé.

NOUS DEMANDONS:

▪ **A l'Etat de:**

19. poursuivre et renforcer la décentralisation, d'affecter les moyens nécessaires à la mise en œuvre des compétences exercées par les collectivités territoriales et de préserver l'autonomie fiscale assurant une libre administration des collectivités locales ;

20. développer une plus grande transversalité dans son action; afin que l'ensemble de ses politiques territoriales intègre le développement durable ;

21. créer un contexte favorable à la relance des Agenda 21 locaux en soutenant, via ses services déconcentrés et les délégations régionales de ses Agences, en coopération avec les Conseils régionaux, les Conseils généraux et leurs organismes associés, les démarches initiées par les collectivités locales

22. augmenter l'aide publique au développement en consacrant au moins 0,7% du PNB aux programmes de coopération avec les pays en voie de développement tout en renouvelant les concepts fondant la politique de la solidarité internationale et de réserver une part significative de ces montants au financement des projets portés par la coopération décentralisée;

23. associer les collectivités territoriales dans les instances de décision et de mise en oeuvre des contrats de développement et de désendettement (apurement et reconversion de la dette des pays pauvre très endettés)..

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRESIVAUDAN
Conseil de développement

▪ **A l'Union Européenne** de:

24. reconnaître la coopération directe entre collectivités territoriales de pays différents comme outil privilégié du développement durable;

25 adopter des mesures pour associer les collectivités et leurs associations aux différents dispositifs institutionnels et financiers d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi des instruments européens s'inscrivant dans le cadre des conventions, protocoles et programmes relevant du développement durable;

26.. réserver une part significative du financement du développement pour appuyer les projets des collectivités territoriales européennes dans leurs partenariats avec des collectivités du Sud et de l'Est;

27. favoriser la diffusion des bonnes pratiques et les échanges d'expériences par l'adoption de programmes spécifiques;

28. développer des outils et des indicateurs permettant une évaluation efficace de la prise en compte et de la défense des principes du développement durable dans les politiques publiques menées aux niveaux communautaire, national et local;

▪ **Aux entreprises** de:

29. s'associer aux réflexions menées par les collectivités et ONG sur les pratiques innovantes permettant d'assurer un accès équitable aux services publics locaux;

30. s'impliquer durablement dans une politique de prévention, par l'amélioration progressive des conditions de production : réduction des atteintes à l'équilibre biologique, meilleure formation des salariés sur l'environnement, réduction des risques, information des populations riveraines, promotion des énergies renouvelables, responsabilités sociales, prise en compte de l'impact territorial des activités ;

31. coopérer avec les autorités locales pour l'élaboration de normes allant dans le sens de la durabilité ;

32. s'inscrire dans une démarche de dialogue avec les entreprises du Sud, fondé sur le savoir faire, la complémentarité, l'intérêt mutuel et la recherche commune de marchés.

▪ **A la société civile** de:

33. œuvrer, en collaboration avec les pouvoirs publics locaux, sur la base d'une reconnaissance mutuelle des compétences et légitimités

▪ **Aux Nations unies et aux institutions intergouvernementales** de:

34. adopter la Charte mondiale de l'autonomie locale;

35. mettre en place une gouvernance économique mondiale, favorisant des échanges économiques équitables et intégrant les aspects sociaux et environnementaux, avec la création d'une organisation mondiale de l'environnement faisant contrepoids à l'OMC;

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRESIVAUDAN
Conseil de développement

36. reconnaître le rôle que jouent les collectivités locales dans les stratégies de développement de leur territoire et accroître le financement des projets et programmes portés par les collectivités, notamment ceux s'inscrivant dans le cadre de la coopération décentralisée;

37. être très attentives à la préservation et au développement des services publics de base dont le mode de gestion devra être adapté au contexte local (existence et dynamisme des collectivités locales, économie locale, demande des usagers,...)

38. accélérer la mise en œuvre des engagements qu'elles ont notamment pris en matière de lutte contre la pauvreté;

39. préserver les équilibres écologiques majeurs, notamment par des engagements concrets de l'ensemble des Etats pour la mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques.

NOUS AGIRONS POUR que les associations européennes et internationales d'autorités locales :

40. contribuent à la reconnaissance des principes du développement durable et prennent une part active à la préparation, au déroulement, au suivi du Sommet de Johannesburg et à la mise en œuvre de ses conclusions ;

41. soutiennent la coopération décentralisée et les échanges et partenariats entre collectivités territoriales, ainsi que les associations nationales et régionales, actives dans ce domaine;

42. relayent cette déclaration auprès des instances internationales

Paris, le 4 juin 2002

Cette déclaration a été rédigée par l'Association des Maires de France, l'Association des Maires des Grandes villes de France, l'Association des Petites Villes de France, l'Association des Maires Ville et Banlieue de France, la Fédération des Maires des Villes Moyennes, la Fédération Nationale des Maires Ruraux, l'Association des Eco-Maires, l'Assemblée des Départements de France, l'Association des Régions de France, l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe et Cités-Unies-France.

Point Information Grésivaudan - Maisons des citoyens

4. PARTICIPATION DES ACTEURS ET OUVERTURE DU PROJET

4.1.2 – Impulsion d'un processus de concertation avec les populations

Des objectifs pour un projet fondé sur la participation citoyenne : l'accès à la formation, le dialogue avec les élus, l'accès de tous à la parole qui visent à promouvoir le lien entre les gens, à soutenir les occasions de débattre, de s'informer, de se former...ou encore d'avoir un moment de simple convivialité. Au delà, ils doivent permettre une coproduction d'idées et de projets pour le Grésivaudan.

AXE 2 : RENFORCER LES EQUILIBRES

2.2. Développer les synergies et inciter à la mise en réseau

Développer les réseaux associatifs : les renforcer et les interconnecter

Contexte et objectifs poursuivis par cette action

Cette action répond à un souhait partagé par les membres du conseil de développement et les élus d'engager une réflexion sur les modalités d'information concernant le Pays et de participation citoyenne.

Deux niveaux d'intervention :

- conforter un certain nombre d'initiatives existant déjà au sein du Pays sur différentes communes (portées par des conseils municipaux, des associations, des MJC, des points information jeunesse en créant des « **Points Information Grésivaudan** ».
- conforter et développer des **lieux d'échanges, de participation et d'éducation citoyenne : les Espaces Citoyens ou Maisons de Pays** en s'appuyant notamment sur des mises en réseau d'associations

Descriptif de l'action

- **Les Points Information Grésivaudan** seront des lieux de diffusion d'information sur le Pays, la vie associative et socioculturelle, des informations civiques,
- **Les Espaces Citoyens ou Maisons de Pays**

Au delà de la diffusion d'information identique à celle des Points Information Grésivaudan, ces structures auront pour missions d'offrir une base documentaire complémentaire aux Points Information Grésivaudan ayant trait notamment à la citoyenneté (expositions, mallettes, CD Rom,...), d'organiser des rencontres et des débats, d'organiser des formations à destination des associations et des habitants, d'être un lieu ressource pour les associations, d'expérimenter des formes innovantes de participation. Le Radiobus peut servir de relais des espaces citoyens dans les autres communes.

Maîtres d'ouvrage :

- **Point Information Grésivaudan** : un dans toutes les mairies afin d'être au plus près des habitants. D'autres lieux supplémentaires pourront être organisés en fonction de la taille de la commune et sur la base du volontariat des structures socio-éducatives existantes (bibliothèques, collèges, centres sociaux)
- **Les Espaces Citoyens ou Maisons de Pays** : structures existantes labellisées par le Pays. Au moins un par entité géographique, par exemple, Pontcharra, Biviers, Crolles (MJC), Petites Roches, Belledonne (Arc en Ciel, MJC bénévole à Theys), Le Versoud, La Verrerie (Bernin), Radiobus

Partenaires de l'action : Education Nationale, Education Populaire, Radio Grésivaudan, Radiobus, Portail Jeunes, Collectif Citoyen, Service insertion du Conseil Général,...

Type de dépenses envisagées : supports de communication (voir fiche action plan de communication) - sur la base de 1000 structures à approvisionner, 1 poste permanent pour la mise en application des outils, l'accompagnement des structures et la mise en place de formation, des subventions aux structures existantes, formation d'animateurs

Opérations éligibles : pour **les Espaces Citoyens ou Maisons de Pays**, sélection des projets sur la base d'un cahier des charges définissant précisément les missions de ces lieux et les modalités de coordination avec le Pays et élaboré par un Collectif d'Animation regroupant des élus et des membres du conseil de développement

Accompagnement de l'enfance et de la jeunesse à leur insertion dans la société

AXE 2 : RENFORCER LES EQUILIBRES
2.2. Développer les synergies et inciter à la mise en réseau
AXE 3 : FAVORISER LES SOLIDARITES
3.1. Maintenir le lien social
3.2. Encourager les solidarités
Accompagner l'insertion sociale et professionnelle
Accompagner tous les âges de la vie

Contexte (Réflexions du groupe enfance jeunesse lié au conseil de développement)

Sentiment d'isolement exprimé par la plupart des acteurs sociaux. Un début de réseau s'est constitué autour de la Mission locale mais beaucoup reste à faire.

Existence d'un nombre croissant de familles en très grande difficulté dans le Grésivaudan. Le constat est fait qu'un certain nombre d'enfants en difficultés scolaires dans ce contexte sont insuffisamment pris en charge (cf. diagnostic F. Auboin, ancien directeur de l'IMP Theys).

Le Grésivaudan ne peut pas relever de la politique de la ville et ne peut donc pas bénéficier d'actions intéressantes comme celles mises en place dans l'agglomération grenobloise (veille éducative, ateliers de « raccrochage scolaire »).

Le rapport du Sénat (avril 2003) pointe l'insuffisante prise en charge de « l'adolescence en crise » (environ 15% des adolescents) et préconise de développer des lieux d'accueil et d'écoute et de favoriser « le déclouisonnement des structures et leur fonctionnement en réseau ». L'état des lieux réalisé par le Collège Rhône Alpes d'Education pour la Santé (CRAES) montre l'insuffisance des dispositifs d'écoute, notamment en milieu rural.

Objectifs

- Permettre une vision globale et coordonnée sur l'enfance et la jeunesse,
- Renforcer la cohésion sociale par la prévention de l'exclusion scolaire et sociale, la prise en charge précoce de la souffrance psychologique ; éviter l'installation dans les conduites à risques et la violence,
- Permettre ainsi au jeune d'accéder à l'autonomie, d'être « acteur de sa vie et citoyen responsable » (voir charte de développement durable du Pays du Grésivaudan) ; développer l'éducation à la citoyenneté.

Descriptif de l'action

Cette action se traduira selon deux modalités d'intervention : le portage politique notamment auprès de l'Education Nationale et du Conseil Général et des actions et interventions de mise en réseau

1. Mise en réseau de l'ensemble des acteurs enfance et jeunesse (voir liste du réseau jeune), y compris en créant ou renforçant les passerelles notamment avec l'Education Nationale et les associations.
2. Création sur le Grésivaudan d'un centre médico-psycho-pédagogique (petite enfance - parentalité) en lien avec la création d'une antenne Agathe (centre de planification familiale) dans le Moyen Grésivaudan (adolescents - adultes). Réflexion à avoir pour coordonner l'ensemble des acteurs qui interviennent sur ce sujet : PORTAGE POLITIQUE.
3. Difficultés scolaires :
 - PORTAGE POLITIQUE auprès de l'Education Nationale (exemple : ouverture d'un atelier relais),
 - Expérimentation d'actions d'écoute, d'accompagnement enfants, jeunes, parents,
 - Appui aux associations de soutien scolaire.
4. Accompagnement à la parentalité : mise en réseau des acteurs, actions de veille, d'écoute.
5. Prévention des comportements à risque, de la violence : mutualisation des expériences de médiation, articulation avec les lignes classiques de la Région.
6. Education à la citoyenneté en lien avec les actions Portail Jeunes et Maison des Citoyens

Maîtres d'ouvrage : SMPG (portage politique), Mission locale, EPCI, associations, Conseil Général, ...

Partenaires de l'action : Acteurs de terrain, Education nationale, Associations spécialisées, groupe de réflexion enfance-jeunesse

Type de dépenses envisagées : mission d'animation et de coordination du mise en réseau (1/2 temps), intervenants (parentalité, difficultés scolaires,...)

Calendrier de réalisation sur les 5 ans